

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE ET VILAINE)

Délibération n° **2026 - 09 - 83** - Séance du 10 septembre 2026

En exercice : **27**

Présents : **23**

Qui ont pris part à la délibération : **25**

Date de la convocation : **03 septembre 2026**

Date de l'affichage : **03 septembre 2026**

L'An deux mille vingt-six, le **jeudi dix septembre à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

Présents : PRIZÉ Laurent ; LHERMITTE Hervé ; MARCHERON Bertrand ; ROZAT Manon ; GUITTON Bertrand ; GENDROT Rémy ; SENÉ Rokhaya Dite Daba ; WADIER Typhaine ; GÉRARD Pierrick ; GAVARD Caroline ; RICHARD Dominique ; ABGRALL Julien ; LE MAGOAROU Anne ; DUMOND Éric ; RACAPÉ Sarah ; CHOMAUD Guillaume ; VIMONT Anne ; HUBERT Stéphane ; Nadia MEZIANI ; LALOÉ Renaud ; HEURTEBIZE Hélène ; OLLIER Bernard ; VICAIRE Anne.

Excusé.e.s : HUGUENIN Florence (GUITTON Bertrand) ; LOMMERT Isabelle ; (pouv à M LHERMITTE) ; MATTEÏ Pauline ; LAMBERT Charline ;

Secrétaire de séance : **Rokhaya SENÉ**

RESTAURATION SCOLAIRE – AVENANT N° 21 – CONVENTION AVEC LA MAISON DE LA CONSOMMATION DE L'ENVIRONNEMENT – INTERVENTION D'UNE DIETETICIENNE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que depuis 1997, la commune de MONTGERMONT a un partenariat avec la Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE) permettant à une diététicienne d'intervenir auprès du service communal de restauration scolaire.

La coopération avec une diététicienne de cet organisme comprend :

- les conseils auprès du cuisinier gestionnaire pour la composition des menus équilibrés ainsi que la participation aux commissions du restaurant municipal.
- l'information et la sensibilisation des enfants et de leurs parents sur l'équilibre alimentaire.

- Un soutien technique au personnel responsable de la restauration et la validation des menus proposés par la société de restauration prestataire en tenant compte du cahier des charges spécifique établi par la commune.

Monsieur le Maire proposera au Conseil Municipal de renouveler cette convention dont le coût restant à la charge du budget communal est de 3 393.31 € pour l'année scolaire 2026 – 2027 (3 294.97€ pour l'année précédente) et de l'autoriser à signer cette convention avec la Maison de la Consommation et de l'Environnement de RENNES.

A l'issue d'un vote il y a eu abstention de 4 membres du conseil municipal :

- VIMONT Anne ;
- Nadia MEZIANI ;
- OLLIER Bernard ;
- VICAIRE Anne

Ainsi, le Conseil Municipal décide à la majorité décide (21 membres) de :

- Renouveler cette convention dont le coût restant à la charge du budget communal est de 3 393.31 € pour l'année scolaire 2026 – 2027 (3 294.97€ pour l'année précédente).
- D'autoriser monsieur le Maire à signer cette convention en lien avec la Maison de la Consommation et de l'Environnement de RENNES.

(Convention en pièce jointe).

Pour extrait certifié conforme

Secrétaire de séance
Rokhaya SENÉ



Le Maire
Laurent PRIZÉ

